



HEMER International

DÉPÔSE AU GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE

- 1 JUL. 2011

62200 BOULOGNE SUR MER

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Boulogne Sur Mer

Le soussigné: Jean-Marie RIDEZ,
demeurant 18 bis rue de Pont de Briques à HESDIGNEUL LES BOULOGNE (62360)

Agissant en qualité de Gérant de la Société HIMBER INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 43
Rue Louis Blériot ZI de La Liane 62360 Saint Léonard, immatriculée au Registre du
Commerce sous le numéro 491 273 314 RCS Boulogne Sur Mer,

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société ayant clôturé le 31 décembre 2010 les comptes de son dernier exercice social,
doit, conformément aux articles L 223-26 et L 241-5 du Code de commerce, réunir son
assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2011.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :
Modification du logiciel de comptabilité.

C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il
représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois lui permettant d'organiser dans
les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés,
en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Saint Léonard.
Le 24 juin 2011.

Greffe du Tribunal
de Commerce de Boulogne-sur-Mer
Dépôt n° 2459
du 13 JUL. 2011
RCS Boulogne s.m.
N° Réf.: 06 B. 246

ORDONNANCE

~~Jean-Marie HUBERT~~

Nous, Président du Tribunal de Commerce de *Boulogne Sur Mer*

Vu la requête qui précède,

Autorisons la Société **HIMBER INTERNATIONAL**

A bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour la convocation de son assemblée générale ordinaire annuelle dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée prorogée devra être réunie au plus tard le 30 septembre 2011.

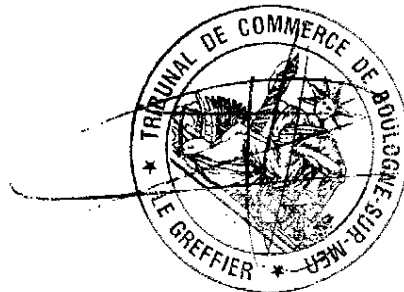
Fait à

Le

Boulogne sur mer
12 mai 2011



Le Greffier aa
D. WALLEY



310022

[Signature]